



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 06/02/2025

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
15	11	1	12

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Alexis DORANGE-PATORET, Mickaël PERROTIN

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Christine BONDAZ a été élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18/12/2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18/12/2024 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

-Décision n°38/2024 : Acquisition de deux copieurs

La proposition de l'entreprise ACS, pour la fourniture de deux copieurs pour l'école et la mairie, chiffrée à la somme de 3 900,00 € H.T., est approuvée.

Décision n°39/2024 : Acquisition d'une climatisation et de vaisselle pour les locaux de la micro crèche « Les Roudoudous » – demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale- Une demande de subvention est présentée à la Caisse d'Allocation Familiale pour le projet d'installation d'une climatisation dans les locaux de la micro-crèche les Roudoudous et l'acquisition de vaisselle, chiffrée à la somme de 5542,81 € H.T. € H.T. Le financement envisagé est le suivant :

CAF (50%)	2 771,41 €
Fonds propres (50%)	2 771,41 €
Total (100%)	5 542,81 €

Décision n°01/2025 : Mise en sécurité du bâtiment de la Commanderie – mission de maîtrise d’œuvre

La proposition de Mme Catherine PICHAT, pour la réalisation d’une mission complète d’équipe de maîtrise d’œuvre, chiffrée à la somme de 17 415,00 € H.T. €, est approuvée selon le détail ci-dessous :

-Diagnostic/AVP	9 250,00 € H.T.
-PRO/DCE/ACT	5 540,00 € H.T.
-DET/AOR	2 625,00 € H.T.

Décision n°02/2025 : Garnissage de la toiture du bâtiment du four

La proposition de l’entreprise GJM MACONNERIE, pour le garnissage de la toiture du bâtiment du four, chiffrée à la somme de 5235,00 € H.T. €, est approuvée.

Décision n°03/2025 : Renonciation au droit de préemption urbain Mme DEAGE Monique

Renonciation à l’exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section A n°2624 et 2625, situées 588 route de la Fornasse, appartenant à Mme Monique DEAGE.

Décision n°04/2025 : Renonciation au droit de préemption urbain M. Pascal TISSIER

Renonciation à l’exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section A n°2069 et 2074, situées 191, route de la Vuachère, appartenant à M. Pascal TISSIER.

4) CHEMIN DE LA LOUÉ : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°3242

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée le projet de création d’une liaison piétonne et vélo permettant de relier la route du village à la route de la Fornasse via le chemin de la Loué et rend compte des échanges avec les propriétaires riverains. Il présente le tracé du chemin à créer et les acquisitions à réaliser.

Monsieur le Maire propose d’acquérir la parcelle cadastrée section A n°3242, appartenant à M. Alexis DORANGE-PATORET, d’une surface de 441 m² au prix d’1,50€/m², soit la somme de 661,50 €.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l’acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3242, d’une surface de 441 m², au prix d’1,50€/m², soit la somme de 661,50 € ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l’acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

5) APPROBATION DE L'ÉCHANGE DE TERRAINS D'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DES QUEMONS AU LIEUDIT « CHEZ BESSON »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°47/2024 du 18/12/2024 décidant de réaliser un échange de terrains emprise du chemin rural des Quemons au lieudit « Chez Besson » avec les consorts GARCIA SENDRA.

Monsieur le Maire présente l'échange à réaliser :

- parcelle de la commune de Cornier à échanger avec M. et Mme GARCIA SENDRA Fernando et Corinne : B 1529 d'une superficie de 1154 m² ;
- parcelles de M. et Mme GARCIA SENDRA Fernando et Corinne à échanger avec la commune de Cornier :
 - B 1531 d'une superficie de 21 m²
 - B 1534 d'une superficie de 534 m²
 - B 1536 d'une superficie de 574 m²

Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,
Vu la demande de cession d'une portion de chemin rural adressée par Monsieur Madame GARCIA SENDRA qui ont accepté un échange de terrain avec la commune,
Vu la situation de cette portion désaffectée de chemin rural figurant en section B du plan cadastral,
Vu le dossier et le plan d'échange, établis conformément à la loi et qui garantissent la continuité du chemin rural sans réduction de sa largeur.
Vu l'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant un mois du 01/01/2025 au 03/02/2025 sans observations particulières.
Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,
Vu l'estimation du prix de chaque terrain échangé,

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-VALIDE ET AUTORISE cet échange tel que présenté ci-dessus ;

II-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

III-INCORPORE les parcelles échangées à la commune dans le réseau de chemins ruraux ;

IV-AFFECTE les parcelles échangées à la commune à l'usage du public ;

V-DIT que l'échange sera réalisé sans soulte ;

VI-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires, notamment l'acte authentique.

6) PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 – FORÊT SECTIONALE DE MOUSSY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux à réaliser sur la forêt sectionale de Moussy, élaboré par l'Office National des Forêts, pour l'année 2025.
Il se compose comme suit :

Opérations liées à l'accueil du public

Entretien et propreté des sentiers	2970,00 € H.T.
Travaux paysagers d'entretien divers	1190,00 € H.T.

Opérations liées à l'environnement

Travaux environnementaux d'entretien divers	750,00 € H.T.
---	---------------

Le montant total du programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2025 est de 4910,00 € HT.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉCIDE la réalisation des travaux paysagers d'entretien divers ainsi que les travaux environnementaux d'entretien divers pour un montant global de 1940,00 € H.T. ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

Monsieur le Maire souligne que si certains chemins dans la forêt de Moussy sont reconnus d'intérêt communautaire, leur entretien pourrait être pris en charge par la CCPR.

Mr AEGERTER demande s'il est possible d'obtenir des subventions pour la gestion des zones humides : à étudier.

7) GARANTIE D'EMPRUNT PROGRAMME HELVETIA

CDC Habitat, dans le cadre du programme Helvétia, sollicite une garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 409 707,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162139 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité serait accordée à hauteur de la somme en principal de 204 853,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

- pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci
- portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après discussion, le conseil municipal refuse d'accorder une garantie d'emprunt pour ce programme, considérant ne pas avoir été suffisamment associé à ce dossier et ne voulant pas soutenir la réalisation de logements PLAI pour toucher des subventions alors que la commune ne souhaite pas de tels logements hors centre, loin des services (condition qui figure dans le Plan Local de l'Habitat 2).

8) PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉALISÉ
Résultat antérieur 2023	2 417 422,87
Dépenses 2024	-457 331,47
Recettes 2024	1 009 277,62
Résultat 2024	551 946,15

Résultat cumulé 2 969 369,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ
Résultat antérieur 2023	758 232,53
Résultat affecté en investissement	-758 232,53
Dépenses 2024	-1 123 143,78
Recettes 2024	1 975 654,54
Résultat 2024	852 510,76
Résultat cumulé	852 510,76

	3 821
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	879,78

9) POINT SUR LE CONTOURNEMENT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour le contournement, le giratoire de Chevilly et l'extension du réseau d'assainissement collectif et du renouvellement d'eau potable. La date de remise des offres a été fixée au 28 mars 2025.

10) RÉALISATION D'UNE BOUCLE NORDIQUE ET D'UNE VOIE VERTE

Bonne avancée des travaux. Cérémonie de « pose de la 1^{ère} pierre » prévue le mercredi 05 mars à 16h en présence des représentants du conseil départemental, des riverains, du club de biathlon et de la presse.

Beaucoup d'arbres secs seront à couper dans le bois, notamment vers la salle des fêtes. (il est souligné que beaucoup d'arbres sont à couper également sur le site du stade/boulodrome).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission voirie :

-Projet de sécurisation du hameau de Moussy :

Mr Contat rappelle que les propositions d'aménagement présentées lors du précédent conseil supposaient une sortie sur la route départementale 2 et étaient donc conditionnées par l'accord du Conseil départemental. Or ce dernier s'est opposé à toute sortie sur la route départementale lors de la réunion du 10 janvier avec ses représentants. Le bureau d'étude AKENES va donc devoir remanier le projet+ des tests et des comptages vont être réalisés.

Commission SIVU espace nautique :

Point par Mr METRAL :

- Travail mené avec des avocats pour sortir de la maîtrise d'œuvre du précédent projet
- Travaux réalisés actuellement pour assurer l'ouverture prévue au mois de mai.

Commission bâtiments :

Lors du précédent conseil, il avait été dit que le dossier était en bonne voie suite à la prise d'un arrêté prévoyant l'application d'astreintes. Mais il faut au préalable que le partage entre les héritiers soit fait et après recherche il y aurait possiblement plus que les 3 héritiers initiaux. Pour complexifier le dossier, il y a également un doute quant à la loi qui s'applique (française ou suisse). Mme DESTERNES souhaite que lui soit transmis un historique des procédures qui ont été mises en place.

Commission urbanisme :

Mr CONTAT fait un point sur les dossiers en cours.

Commission déchets/environnement :

Mr CONTAT fait part d'une demande de mise en place d'un composteur. Mme Burnier en charge de la question des déchets à la CCPR propose de regarder quel emplacement serait adéquat et précise qu'il faut du broyat. L'association des « jardins partagés » serait d'accord pour le stocker.

SM4CC :

Le réseau de bus a évolué vers le système « Proxim iTi Agile ». Il s'agit d'une solution innovante qui permet d'ajouter de nombreux arrêts. Pour les nouvelles lignes de bus les arrêts fréquemment demandés sont desservis à chaque fois. Une réserve de temps en plus, déjà prévue dans les horaires de la ligne, permet aussi de faire quelques détours si d'autres arrêts sont demandés.

L'enregistrement d'une demande d'arrêt peut être réalisée jusqu'à 30 min. avant le départ du bus (ou 2H avant pour les lignes 450, 460, 470) via l'application Bus CheckIn ou par téléphone au 04.50.62.29.39 (le call center est ouvert du lundi au samedi de 7h45 à 19h – coupure de 30 min. le samedi sur pause méridienne).

Si de nombreux détours sont demandés pour une même course, une navette de délestage sera envoyée automatiquement par la centrale d'appels, et ce dans le délai prévu. La phase de test va être généralisée sur l'ensemble du réseau à partir du mois de juin. Proxim iTi pense également proposer des voitures sans permis en auto- partage (voitures construites à Cluses : « mabagnole »).

Commission cimetière :

Mr Corcelle fait part de l'avancée des travaux du carré militaire. Mr Sellier souligne que des gravats ont été déposés sur le parking, certainement en lien avec les travaux susmentionnés.

Questions diverses :

Fête du pain : Mme Bondaz souligne que la fête a été très appréciée et remercie Mme Constantin Séraphine pour avoir autorisé la pose d'un chapiteau. Mr le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Ephémère square située au Châtelet propose à la location pour divers évènements (notamment les JO de Paris) des modules variés très intéressants : à étudier pour les évènements à venir.

Écran de la salle de conseil :

Mr le Maire et Mme Viviand présente le fonctionnement de l'écran. Il convient de télécharger l'application « Bytello share », rester sur le WIFI public et taper le code du haut de l'écran. Pour cette démonstration, Mr le Maire projette les photos de l'inondation qui a eu lieu dans la ZAC.

Évènements à venir :

- AG des jardins partagés le 24/02 : Mr Corcelle ira. Changement de présidence (nouveau président : Mr ATTELLY Philippe)
- Gratifieria à Eteaux le 08/03.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30 et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **20/03/2025 à 19h30.**

Mme Christine BONDAZ
Secrétaire de séance

M. MICHEL ROUX
Le Maire